

Burundi : l'ONU accuse d'exactions la Ligue des jeunes du parti au pouvoir

ONU Info, 27 juin 2018 Burundi : la Commission d'enquête de l'ONU dénonce les exactions des jeunes du parti au pouvoir. La Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi a accusé mercredi la Ligue des jeunes du parti au pouvoir (Imbonerakure) d'être la principale responsable des exactions commises durant la récente campagne électorale.

« Les violations des droits de l'homme identifiées par la Commission durant la campagne électorale sont principalement l'implication des Imbonerakure agissant avec la complicité et/ou l'appui des agents étatiques, ou de leurs alliés », a ainsi déclaré Lucy Asuagbor, membre de la Commission d'enquête, lors de la mise à jour devant le Conseil des droits de l'homme. Les enquêteurs de l'ONU se sont également préoccupés de l'implication des Imbonerakure dans l'appareil répressif développé depuis 2015. « Les Imbonerakure quadrillent le pays, renseignent les instances étatiques et/ou du CNDD-FDD sur la présence d'opposants réels ou supposés dans chaque localité, chaque colline, harcèlent, contrôlent et intimident la population, mènent des opérations de police hors du cadre prévu par la loi et procèdent à des campagnes de recrutement forcé au sein du CNDD-FDD ou dans leurs rangs », font remarquer les membres de la Commission, tout en rappelant que ces campagnes donnent lieu, dans plusieurs cas, à « des actes de torture ou des mauvais traitements ». A noter que fin mai, les Burundais ont approuvé par référendum une réforme de la Constitution. Et début juin, le Président burundais a toutefois annoncé qu'il ne serait pas candidat à sa succession en 2020. Mais pour la Commission d'enquête de l'ONU, l'annonce du chef de l'État « ne doit pas occulter le contexte dans lequel s'est déroulée la campagne pour le référendum qui a conduit au changement de la Constitution au Burundi ». Selon Françoise Hampson, les enquêteurs ont recueilli des informations sur de nombreuses violations des droits de l'homme parmi lesquelles des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des actes de torture et autres mauvais traitements cruels, inhumains ou dégradants, des arrestations et des détentions arbitraires visant des opposants au projet de modification constitutionnelle. Au premier rang de ces opposants figurent les membres des partis d'opposition, les Forces nationales de libération (FNL) « aile Rwaswa » et tout individu perçu comme non aligné sur la politique du Gouvernement et du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD). Des allégations sur des exécutions ou des enlèvements d'opposants. D'autre part, la Commission d'enquête a reçu des témoignages de nombreuses arrestations de personnes ayant appelé à voter « non » au référendum ou ayant refusé de rallier le CNDD-FDD. Les détentions qui s'en suivirent ont donné lieu à des actes de torture et de mauvais traitements. La Commission a aussi recueilli des informations sur des personnes exécutées ou enlevées en raison de leur appartenance à des partis politiques de l'opposition ou de leur refus d'adhérer au parti au pouvoir. Mme Hampson a aussi dit craindre la persistance de pratiques consistant à se débarrasser des corps des personnes disparues ou des corps non identifiés, généralement par des individus en uniforme de la police, ou identifiés comme des agents du Service national de renseignement ou membres des Imbonerakure. Aucune enquête sérieuse n'a été conduite par les autorités sur ces cas, a regretté Mme Hampson. Mais pour le Président de la Commission d'enquête sur le Burundi, ces violations ont été favorisées par « un climat continu de menaces et d'intimidation ». À l'égard, Doudou Diagne et son équipe rappellent que dès novembre 2017, le Président de la République, dans un discours prononcé pour la journée des anciens combattants, a menacé de « redresser » tous ceux qui ne suivraient pas la ligne du parti. Le 12 décembre 2017, à l'occasion du lancement de la campagne d'explication du projet de nouvelle constitution, le Chef de l'État a cette fois mis en garde « tous ceux qui tenteraient de torpiller ce projet par la parole ou l'action ». C'est dans ce contexte que le Président de la Commission d'enquête sur le Burundi a regretté au Burundi persiste dans son refus de coopérer avec la Commission, ce qui permettrait de mentionner les vues du Gouvernement dans le rapport final. Il a aussi déploré que le Gouvernement n'ait pas consenti à la reprise des activités du Bureau d'observation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, suspendu depuis 2016. Face au sombre tableau décrit par les enquêteurs onusiens, le Burundi a rejeté le contenu du rapport le concernant, estimant qu'il s'agissait d'un « rapport épisodique de la longue nuit, depuis le 26 avril 2015, vers la stabilisation effective du Burundi ». Il ne s'agit pas d'un rapport d'une commission d'enquête sur les droits de l'homme, mais d'une structurelle du pays » dont le contenu est subjectif, a précisé le représentant burundais. « L'indexation acharnée au pouvoir, de la police, du Service national de renseignement et des Imbonerakure est une vieille rhétorique qui a plus droit de cité en 2018 », a-t-il ajouté. A noter que la Commission d'enquête sur le Burundi présentera son rapport fin septembre prochain.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});